



Association de
Solidarité avec
Tous les
Immigrés

Rapport d'activités 2021 ASTI Bordeaux

Association reconnue d'intérêt général



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



INTRODUCTION	3
LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION	5
PHILOSOPHIE DE NOS COURS DE FRANÇAIS	5
UNE ANNEE ENCORE PARTICULIERE	5
LES ELEMENTS DE NOTRE FONCTIONNEMENT	7
CONCLUSION	10
L'ACCÈS AUX DROITS	11
1. LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	11
PHILOSOPHIE DES PERMANENCES	11
LE FONCTIONNEMENT DES PERMANENCES	11
LE PUBLIC RENCONTRE LORS DES PERMANENCES	13
LES DEMANDES DES USAGERS	14
2. LA DOMICILIATION	14
3. LE CONTEXTE JURIDIQUE	15
LES FORMATIONS JURIDIQUES	16
LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES	17
1. LES REPRESENTATIONS DANS DES COLLECTIFS	17
RESF 33	17
LE COLLECTIF MIE (MINEURS ISOLEES ETRANGERS) / JEUNES MAJEURS	17
LA PERMANENCE INTER-ASSOCIATIVE MIE	17
LES ÉTATS GENERAUX DES MIGRATIONS DE LA GIRONDE (EGM33)	18
2. REPRESENTATION DANS DES ASSOCIATIONS	19
3. AUTRES ACTIONS OU REPRESENTATIONS	19
LES LIENS AVEC LA FASTI	21
LA JOURNÉE DE REFLEXION - 19 SEPTEMBRE 2021	23
LES PERSPECTIVES EN 2022	24
LE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE(E) DE VIE ASSOCIATIVE	24
LES LOCAUX, NOUVELLE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE EN JUIN 2022	24
LE MAINTIEN DES ACTIVITES	25
LA GOUVERNANCE	25
LE BUDGET ET LES FINANCEMENTS 2022	25
CONCLUSION	26

INTRODUCTION

L'année 2021 a encore été particulière : la crise sanitaire apparue en 2020 et les décisions prises alors ont eu un fort impact sur nos activités et notre fonctionnement en 2021.

Le déménagement de la rue Causserouge au collège Fieffé

Le premier événement qui va nous occuper en début d'année est le déménagement. Nos anciens locaux s'étant révélés totalement inadaptés, nous avons cherché dans tous les secteurs privés et publics, mais nous n'avons rien trouvé en raison d'un budget limité. Ainsi l'ASTI a pris la décision **d'occuper des locaux proposés par la mairie**, dans le bâtiment de l'ancien collège Fieffé. Ces locaux sont non seulement grands, mais aussi clairs et aérés.

Une convention d'occupation est signée avec la Mairie contre paiement d'une redevance et un forfait fluide. Cet engagement était d'abord annoncé pour un an et demi.

Notre déménagement a été surtout un **grand travail de tri** d'années de fonctionnement. Une grande énergie a été partagée par de nombreux adhérents dans cette préparation ainsi qu'à l'arrivée dans nos nouveaux locaux.

À cette époque, malgré la crise, les activités avaient en partie repris : permanences téléphoniques, cours de français délocalisés, distribution du courrier.

Le déménagement a eu lieu le **1^{er} mars** provoquant l'interruption des activités durant une semaine.

Les effets de ce déplacement ont été multiples : nous avons perdu des personnes bénéficiaires et bénévoles et nous avons changé de quartier. La proximité de la gare permet cependant une meilleure accessibilité (en transports en commun) dans nos locaux.

L'ASTI en 2021

102 adhérents

47 bénévoles réguliers

8634 heures de bénévolat

Un changement de salariée

1616 personnes reçues (cours, permanence, courrier)

Le manque de renouvellement de la gouvernance

Après l'été, la **volonté de renouveau** s'est manifestée par deux événements importants :

- **Une journée de réflexion** le dimanche 19 septembre réunissant adhérents et bénévoles, riche en échanges et qui d'une certaine manière était aussi une séance de retrouvailles après des mois de réunions en visio, et autres rendez-vous difficiles ou manqués.
- **L'assemblée générale** qui s'est tenue le 29 septembre, très en retard par rapport à un calendrier normal, et qui a réuni 45 adhérents. Elle s'est en partie appuyée sur le travail et les propositions de la journée de réflexion.

L'énergie ressentie lors de ces deux rendez-vous n'a pas eu l'effet escompté sur un nouvel élan autour des questions de la gouvernance, le conseil d'administration et surtout le bureau étant **particulièrement réduits**.

Le départ à la retraite de Sophie

Un autre événement important a été le départ à la retraite de Sophie qui était secrétaire à l'ASTI depuis 10 ans : bien plus qu'une secrétaire, elle était pour tous la **personne relais** de notre association. Son remplacement, malgré un tuilage d'un mois, a été un **échec** laissant, au 31 décembre, le bureau - déjà réduit à la portion congrue - seul devant une énorme tâche de fonctionnement et de reconstruction.

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

Philosophie de nos cours de français

Malgré les difficultés traversées nous n'avons pas changé les grands principes qui portent cette activité.

Ces cours sont fondés sur le constat, à la fois des membres de l'ASTI et des personnes immigrées elles-mêmes, que l'apprentissage du français est le « passage obligé » d'une bonne insertion. Nous proposons donc un apprentissage du français **essentiellement oral**, qui développe, chez les apprenants, des connaissances de base qui leur permettent de comprendre et se faire comprendre dans leur vie quotidienne.

Cet apprentissage concrétise l'**accession à l'autonomie** que l'ASTI souhaite leur apporter. Il s'accompagne de quelques données sur les institutions françaises, les us et coutumes du pays, afin qu'ils soient plus à l'aise dans leur nouveau monde, « la France ».

Ces dernières années, nous avons **accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants les plus en difficulté**, ceux que nous nommons les « débutants ». Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités (intermédiaires, avancés et alphabétisation), c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement.

Souvent nous invitons nos apprenants à s'adresser aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre leurs problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Une année encore particulière

Cette année a été encore particulière dans le sens où nous avons vécu notre déménagement et que nous n'avons pu réaliser qu'une offre a minima. De toute évidence la **crise sanitaire** mais aussi le **changement d'adresse** nous ont fait perdre un certain nombre d'apprenants et de formateurs.

Traditionnellement l'année des cours de français vit au rythme d'une année scolaire. On peut donc découper cette année en trois temps.

1^{ère} période de septembre 2020 à fin février 2021

Nous ne pouvions pas rester les bras croisés à attendre que la situation sanitaire se décante et que le problème des locaux soit résolu.

Nous avons alors **cherché des lieux provisoires** qui pourraient nous accueillir.

- La mairie, nous a prêté deux salles : une aux Douves et une rue Saumenude, proche des Douves.
- Le centre social Saint-Michel nous en a prêté une rue des Faures.

Le choix des jours et des horaires d'ouverture nous a échappé, et nous avons proposé des cours soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour deux salles, soit le mercredi et vendredi pour la troisième. Certains cours n'étaient possibles que le matin ou en début d'après-midi.

Par ailleurs nous avons proposé une **rencontre aux formateurs** qui étaient partants, malgré la situation. Le 17 septembre 2020, 14 formateurs se sont réunis aux Douves pour organiser cette rentrée.

Nous avons pu proposer huit cours de débutants, deux d'intermédiaires et un d'alphabétisation, mais dans un **format réduit** : un seul formateur et neuf apprenants maximum. Les cours étaient raccourcis à une heure de manière à laisser le temps de l'aération et de la désinfection.

Le 6, 7 et 8 octobre nous avons fait les inscriptions rue Causserouge avec attente dans la rue. Nous avons inscrit 94 apprenants. Le 12 octobre les cours ont repris. De manière surprenante, les restrictions de l'époque, comme les couvre-feux, laissaient une **relative facilité** aux activités dites de solidarité.

Malgré beaucoup de questions, de difficulté d'organisation et de relations entre nous, ces cours ont eu le mérite de se maintenir sans **interruption (sauf période de Noël) jusqu'à notre déménagement.**

2^{ème} période de mars à juin 2021

Pour ne rien déstabiliser de cette organisation précaire, nous avons réinstallé dans nos nouvelles salles de la rue Caduc nos cours avec les mêmes horaires, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

3^{ème} période de septembre à décembre 2021

Nous avons **réorganisé nos cours** en les reprenant uniquement en après-midi et en soirée, en les allongeant à 1h15, et en reprenant nos habitudes de formateurs en binôme. Nous avons abandonné les cours du vendredi pour ne fonctionner que les lundi, mardi, mercredi et jeudi à 15h30, 17h et 18h30, pour 8 cours de débutants (dont 7 uniquement ont pu démarrer faute de formateurs assez nombreux), 3 d'intermédiaires et 1 d'alphabétisation. Beaucoup de cours ont démarré en attente d'un binôme.

Les inscriptions ont eu lieu les 22 et 23 septembre, se terminant par une réunion des formateurs à laquelle ont assisté 22 personnes (10 excusés), pour une nouvelle équipe d'une **trentaine de formateurs**.

Le 17 novembre, lors d'une réunion de formateurs réunissant 22 participants, les dispositions sanitaires ont été évoquées mais c'est la **disparité des niveaux dans les groupes** qui est surtout ressortie. Ce thème récurrent est induit par l'accueil en cours d'année de nouveaux grands débutants difficiles à inclure dans un groupe ayant déjà sa dynamique.

Le 20 novembre, 11 nouveaux formateurs participaient à une **formation au CLAP**.

Enfin, compte tenu de la situation sanitaire, nous avons été contraints **d'annuler notre repas partagé** apprenants/adhérents de fin d'année 2021.

Les cours de français en 2021 en chiffres

246 apprenants pendant l'année

532 apprenants inscrits au total

48 formateurs, dont 29 actifs

634 cours dispensés

2182 heures de présence
bénévole

Les éléments de notre fonctionnement

Les différents niveaux

Trois niveaux sont proposés :

1. **Alphabétisation** : composé de personnes « analphabètes », n'ayant pas été scolarisées (ou peu), mais parlant assez bien français. Un apprentissage de l'écrit leur est proposé (lecture/écriture).
2. **Débutants** : composés de personnes arrivées en France depuis peu. Ces personnes, scolarisées ou pas dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit donc d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français à l'oral. Comme déjà signalé, cette population est prioritaire pour nous.
3. **Intermédiaires** : composés de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orale d'un niveau supérieur à celui des débutants (compréhension, production et correction phonétique). La seule « promotion » possible est le passage de débutants à intermédiaires.

L'accueil et les inscriptions

Nous fonctionnons sur un **rythme d'année scolaire**, la rentrée a donc lieu en septembre, et il n'y a pas d'interruption jusqu'à juin, sauf pour la période de Noël.

Les nouveaux apprenants arrivent tout au long de l'année. Lors des inscriptions, en septembre ou en cours d'année, nous **évaluons rapidement** le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension orale et de son niveau d'alphabétisation. Ceci permet de l'affecter dans un groupe, au niveau que nous estimons lui convenir ; mais nous pouvons à tout moment faire passer l'apprenant à un niveau plus adapté, en suivant son avis et celui de ses formateurs. Lors de ce premier contact, un document de bienvenue est remis expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutant, traduit en de nombreuses langues.

Les locaux

Depuis mars nous disposons de **deux grandes salles de cours**, avec une troisième en réserve quand la proposition deviendra plus importante. Chaque salle est équipée d'un tableau et d'un ordinateur qui permet d'accéder à Internet (outil de plus en plus utilisé pendant les cours). Enfin on peut aussi se servir d'un lecteur de CD et d'une mini enceinte Bluetooth.

La gestion des présences

Un **relevé de présence** se fait à chaque cours. Cela permet au secrétariat de réaliser un tableau hebdomadaire qui est communiqué aux coordinateurs faisant l'accueil de manière à « recharger » les groupes qui ont de la place.

Ce relevé de présences permet également d'enregistrer apprenant par apprenant et ainsi de pouvoir délivrer à la demande des **certificats** qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers pour compléter un dossier. Il permet aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

Une équipe de formateurs, tous bénévoles

Elle était composée d'une cinquantaine de personnes par le passé, mais sur cette période, elle est largement descendue variant de **20 à 30**. Chaque formateur assure, au minimum, un cours par semaine. Par principe ces cours sont assurés par des **binômes de formateurs**, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants, un positionnement différent des formateurs et aussi des relais plus faciles en cas d'absence. Chaque apprenant voit ainsi de 2 à 4 formateurs par semaine ; cette multiplicité de contacts s'avère une vraie richesse pour nos apprenants. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des personnes en activité, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Le cahier de liaison

L'outil de base du **lien entre les formateurs** d'un même groupe est le cahier de liaison. Celui-ci est à disposition dans la salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, de faire connaître les réactions du groupe observées pendant les cours et enfin de signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel apprenant. Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des **échanges par mail ou en réunion** pour les intervenants d'un même groupe.

La coordination

Cette année une équipe de **cinq coordinateurs** encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale de cette activité, de l'inscription des apprenants, du recrutement des bénévoles, de l'organisation matérielle de la rentrée, des relations avec le bureau et le CA de l'association, de l'organisation des réunions de formateurs, des formations proposées, des fêtes, de la gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle. La coordination se réunit **une fois par mois**.

Depuis la rentrée en septembre 2021, deux coordinateurs assurent les inscriptions les lundis et mardis de 17h à 18h 30. Ces inscriptions peuvent être interrompues lorsque les groupes sont surchargés.

Les liens extérieurs

L'ASTI est **membre permanent du CLAP**, association inter-associative régionale, observatoire des questions d'illettrisme et d'alphabétisation. À ce titre elle participe à l'échange entre les différentes associations proposant ce type de cours. Nous utilisons le CLAP pour nos formations de formateurs mais aussi pour réorienter plus finement les différentes demandes qui nous sont faites.

L'ASTI propose des réponses adaptées pour des primo-arrivants, en plus de quelques cours d'un niveau supérieur, mais ne répond pas à toutes les demandes. Nous cherchons à nous améliorer dans ce travail de réorientation.

Les outils pédagogiques - fonds de ressources

Nous disposons à l'ASTI de documents didactiques en adéquation avec notre structure et nos objectifs. Les formateurs ont ainsi accès à une grande variété de documents et de supports de cours en version papier, sur CD ou sur Internet.

Nous proposons aux formateurs des débutants une grille de thèmes de cours associée à une proposition de calendrier d'évolution ainsi qu'une liste de ressources pour aider à construire les cours, fascicules et sites internet.

Les formateurs peuvent l'utiliser comme bon leur semble et cela peut aussi servir de base à un travail en commun.

Conclusion

En revenant sur cette période particulière que nous avons traversée, engendrant fermeture, déménagement, démissions, perte de contact, le **dynamisme de notre activité** est flagrant. Nous avons toujours trouvé des solutions d'organisation et cela même avec une équipe réduite, pour continuer, malgré la période compliquée notre proposition d'apprentissage de la langue, vecteur essentiel d'intégration.

Ce bilan montre notre **capacité d'adaptation et de changement** qui est de bon augure pour l'avenir avec des **perspectives matérielles plus stables** désormais.

Nous espérons le retour d'une **adhésion plus large** et un **renouveau des personnes**, afin d'appuyer cette persévérance et ce renouveau.

L'ACCÈS AUX DROITS

1. Les permanences juridiques et administratives

Philosophie des permanences

Les permanences administratives ont pour but d'aider les personnes dans leurs démarches auprès des différentes administrations (CAF, CPAM, Préfecture, etc). Par exemple, les bénévoles apportent leur aide pour remplir une demande de logement social, une demande d'AME ou de complémentaire santé, pour rédiger un curriculum vitae. Il s'agit aussi d'expliquer ce que signifie un courrier reçu et d'aider à y répondre. Les bénévoles sont ainsi souvent amenés à contacter les différentes administrations afin d'obtenir des précisions, rectifier une erreur, connaître la bonne démarche à suivre, faire une réclamation, etc.

Avec la **dématérialisation accélérée** des organismes publics, il est maintenant souvent nécessaire de créer un compte personnel sur les sites web des administrations, et d'expliquer aux personnes comment le gérer, voire le gérer pour elles.

Les permanences juridiques ont pour objet d'apporter un soutien à nos usagers dans leurs démarches relatives à leur droit au séjour, afin de leur permettre d'acquérir une autonomie face aux problèmes juridiques et administratifs qu'ils pourraient rencontrer. La personne est informée des différentes solutions envisageables pour régler sa situation. Elle seule décidera en toute connaissance de cause de la suite à donner à ses démarches. Les permanences juridiques ont donc un rôle d'information, d'explication, de conseil et d'accompagnement.

Le fonctionnement des permanences

L'impact du **COVID** a continué de se ressentir en partie sur les activités : les couvre-feux et restrictions maintenues sur certaines périodes en 2021 ont rendu plus compliquée l'organisation, et moins lisibles les horaires et les conditions d'accueil. Notre **changement d'adresse** a aussi momentanément perturbé cette organisation. Cependant nous avons pu, grâce à quelques adaptations de notre fonctionnement traditionnel, arriver à un **quasi-retour à la normale** de nos activités.

Les permanences juridiques prennent la forme de :

- **2 permanences téléphoniques** hebdomadaires d'1h30 qui permettent d'apporter un premier niveau de réponse, de renvoyer sur d'autres organismes si l'ASTI n'est pas compétente sur la question posée ou de fixer un rendez-vous sur une permanence physique lorsque la situation le nécessite. Ces permanences téléphoniques ont été mises en place en mai 2020 pour continuer notre activité de conseil, malgré l'absence de locaux adéquats pour recevoir notre public. Elles ont été maintenues après la reprise des permanences en présence, à partir de mars 2021.
- **2 permanences « en présence »** de 3 à 4h, le samedi matin et en soirée le mercredi (suite aux différents couvre-feux, cette permanence avait basculé sur les jeudis après-midi dès mars 2021. Elle a été remise en soirée depuis début octobre 2021).
- **Un conseil juridique par email.** Nous recevons beaucoup de demande sur le mail de l'ASTI Bordeaux. Un groupe de bénévoles y répond et les réoriente au besoin vers un rendez-vous.

Les permanences administratives : elles ont lieu le lundi après-midi entre 14h et 17h, sans rendez-vous. Cet horaire en journée permet d'être dans les créneaux horaires d'appel des administrations. Plus exceptionnellement, des personnes peuvent être accompagnées à leurs rendez-vous si nécessaire.

Une aide à la constitution des dossiers de **demande de naturalisation** est aussi proposée sur rendez-vous.

En dehors du temps des permanences, durant lesquelles les personnes sont reçues individuellement, la prise en charge des dossiers les plus complexes conduit également les bénévoles, d'une part, à fixer des **rendez-vous** afin d'approfondir l'étude d'un cas, d'autre part à effectuer des **recherches juridiques** et des travaux de **rédaction** qui peuvent parfois être longs.

Toujours en dehors du temps des permanences, les intervenants bénévoles entretiennent des contacts réguliers avec des **partenaires** (associations, avocats, travailleurs sociaux) afin de rechercher ensemble les solutions les plus adéquates. Enfin, ils effectuent des **accompagnements individuels** pour des démarches administratives.

191 permanences
1232 entretiens
79 réponses par mail

Les permanenciers (juridiques et administratifs) se réunissent mensuellement pour 2h30 de **formation** afin de se tenir mutuellement informés des évolutions constantes du droit des étrangers et d'échanger sur leurs pratiques.

Le nombre de permanenciers est **en baisse** depuis plusieurs années : ils et elles sont 35 en 2021, dont 20 personnes régulières (contre plus de quarante bénévoles en 2019 et 2020).

Le public rencontré lors des permanences

Malgré les couvre-feux et les restrictions diverses, les permanences ont reçu un nombre important de personnes, comparé à l'année 2020 qui avait connu une forte chute des fréquentations.

1182 personnes reçues
soit près de 80% d'augmentation par rapport à 2020

- 657 personnes en 2020
- 1682 personnes en 2019

Voici la répartition des demandes des personnes vues ou renseignées par l'Asti Bordeaux en 2021 (hors cours de français) :

- Permanence administrative : 144
- Permanence ou rendez-vous juridique : 435
- Demandes juridiques par mail : 78
- Permanences téléphoniques : 522
- Domiciliation : 216

Il se compose principalement d'étrangers :

- installés régulièrement ou en recherche de régularisation en France
- demandeurs d'asile
- mineurs isolés
- ressortissants européens ou étrangers ayant un titre séjour d'un autre pays UE
- étrangers de passage
- Français « de naissance » ou d'origine étrangère

60% des personnes reçues sont des hommes

Sur les 84 nationalités différentes, 30% du public reçu est issu du Maghreb

69% des personnes reçues résident sur la métropole de Bordeaux (hors sans domicile fixe et fiches non renseignées)

Les demandes des usagers

Les demandes, très diverses, se répartissent entre :

- **52%** de questions relatives à l'entrée et au séjour : visas, première demande ou renouvellement d'un titre de séjour, changement de statut, régularisation, éloignement, droit des communautaires...
 - Dont 12 % de problèmes liés au travail : première demande titre salarié ou régularisation de travailleurs sans papiers
- **21%** de problèmes liés à la famille : conjoint de Français ou de ressortissant communautaire, parent d'enfants français, regroupement familial, mariage, divorce, PACS, adoption, autorité parentale ...
- **13%** de questions relatives à la nationalité : naturalisation, réintégration.
- **11%** de demandes administratives : travaux d'écrivain public, demandes de logement, prestations familiales, couverture sociale, retraites, impôts, pensions de réversion...
- **9%** de demandes d'asile, de protection subsidiaire ou apatridie.
- **3%** de MIE et jeunes majeurs : prise en charge par l'ASE, recours auprès du juge des enfants, dossiers jeunes majeurs ...

2. La domiciliation

L'ASTI Bordeaux est, depuis le 3 mars 2011, agréée par la Préfecture de la Gironde pour la domiciliation de personnes sans domicile stable. Cet agrément, renouvelé le 11 janvier 2019 pour une durée de 5 ans, est limité aux usagers de l'ASTI.

En 2021, **216 personnes** sont domiciliées à l'ASTI et **3786 courriers** ont été distribués.

Maintenue dans nos anciens locaux jusque fin février, la distribution du courrier a basculé rue Armand Caduc au 1er mars 2021, avec la question des changements d'adresse pour chacun de nos domiciliés.

Nous constatons une **moindre affluence** depuis notre déménagement. Trois distributions de courrier ont lieu chaque semaine (lundi après-midi, jeudi après-midi, samedi matin).

Les distributions sont assurées par les **bénévoles** des permanences, sauf les jeudis après-midi d'octobre à décembre 21 où la **salariée** a pris en charge la remise du courrier. C'est aussi la salariée qui s'est chargée de l'enregistrement quotidien du courrier.

3. Le contexte juridique

Une nouvelle version du Ceseda

Une nouvelle version du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), remaniée et renumérotée, est entrée en vigueur le 1er mai 2021.

Elle découle de 2 textes

- Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Décret n° 2020-1734 du 16 décembre 2020 portant partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

La dématérialisation des démarches

De plus en plus de démarches de demandes de titres, visas, récépissés, se font via des sites et plateformes, sans avoir à se rendre physiquement dans les locaux de l'administration. Cette évolution, a priori facilitant les choses pour les usagers, peut cependant représenter une **difficulté insurmontable** lorsque l'administration n'a pas prévu d'autre moyen d'effectuer telle ou telle démarche que via internet. En effet, cela suppose, en premier lieu, de savoir se servir des outils informatiques, et de disposer d'une connexion internet, mais il faut également que le service fonctionne correctement car les usagers n'ont **plus de guichet** auquel s'adresser pour se renseigner, pallier une panne, corriger des erreurs, ou tout simplement effectuer physiquement leurs démarches.

De nombreuses démarches administratives sont aujourd'hui « dématérialisées », totalement numérisées : la validation des visas long séjour valant titre de séjour, les titres de séjour « étudiant », les titres de séjour « passeport talent », les titres de séjour « visiteur », les duplicatas de titre de séjour ou un signalement de changement d'adresse, les demandes d'autorisations de travail.

Le calendrier de l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF - Ministère de l'intérieur) prévoit que **d'ici fin 2022 tous les titres de séjour seront concernés.**

LES FORMATIONS JURIDIQUES

Les bénévoles qui arrivent dans l'association demandent à être formés en droit des étrangers. D'autre part, les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification nécessitent des mises à jour régulières pour les permanenciers plus anciens. Un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) souhaitent, en participant aux permanences, compléter leur formation théorique par une pratique sur le terrain.

Ces formations, **gratuites** (une participation financière libre est proposée), de 3h, sont ouvertes aux **bénévoles de l'ASTI Bordeaux** et aux bénévoles ou salariés de nos **partenaires** (associations, administrations, centres sociaux, CADA, ...). Un support écrit est distribué à tous.

Elles sont dispensées par des juristes bénévoles et membres de l'association.

Les formations ont été **totalemment suspendues** pendant toute la période de crise sanitaire, en raison de l'impossibilité de réunir un grand groupe de personnes dans une salle fermée. Cependant, face à la nécessité de former les nouveaux bénévoles, un cycle de formation a **repris à partir de juin 2021**.

Ainsi **quatre** formations ont été programmées en 2021 :

- *Formation MIE* (23 juin) - 24 personnes présentes
- *Formation de base sur le droit des étrangers* (14 octobre) : 28 personnes présentes
- *Formation de base sur le droit des étrangers* (25 octobre) : 22 personnes présentes
- *Formation « Asile »* (25 novembre - reportée en février 2022 pour cause de covid)

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

1. Les représentations dans des collectifs

RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005.



Le collectif MIE (mineurs isolés étrangers) / jeunes majeurs

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI Bordeaux, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM, HSB, TREMLIN.

A noter

Le COS (gestionnaire du SAEMNA), faisant des évaluations très contestables amenant au rejet de très nombreuses demandes de prise en charge, a été remplacé par le CEDEF. Depuis le 1er février 2021, c'est au CEDEF que reviennent les missions d'accueil et d'évaluation des MNA précédemment confiées au SAEMNA par l'ASE (Aide sociale à l'Enfance, Conseil Départemental 33).

Concernant les jeunes majeurs, de nombreux titres de séjour sont refusés par la préfecture en dépit de leur insertion professionnelle (en apprentissage et même en CDI).

Depuis la disparition d'Emmanuelle Ajon, le collectif a des difficultés à rencontrer la nouvelle responsable de l'ASE au Conseil départemental, Jeanne L'Hour-Clavel.

La permanence inter-associative MIE

À la demande du collectif du Kabako, l'ASTI Bordeaux organise à partir de janvier 2021 une permanence par semaine à destination des MIE, dans les locaux du squat Kabako où vivent des MIE.

Après la fermeture de ce squat, les associations du collectif MIE organisent le 18 mars avec le collectif Kabako une conférence de presse pour dénoncer la mise à la rue des mineurs non accompagnés en Gironde.

En mai 2021, cette expérience se transforme à la demande du collectif MIE, qui souhaite organiser une **permanence inter-associative** dédiée aux mineurs isolés étrangers. L'ASTI accueille alors cette permanence, à titre expérimental, dans ses locaux, et une convention est signée. Tous les jeudis matin, ils peuvent venir se

renseigner pour les aspects juridiques mais aussi sociaux, éducatifs, ou de santé. Des bénévoles de l'ASTI mais aussi de la **Cimade**, de **Tremplin**, de l'**ex-Kabako**, de **RESF**, de **Médecins du Monde** sont présents pour les orienter.

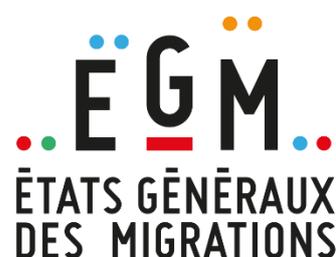
Le guide pour les permanenciers MIE de l'ASTI est mis à jour et une formation juridique est organisée en juin à l'ASTI.

Pendant quelques mois ces permanences accueillent des MIE et des jeunes majeurs, pour la plupart anciens du Kabako. A partir de l'été la fréquentation des jeunes baisse. Un bilan de la permanence inter-asso MIE dans les locaux de l'ASTI est fait d'octobre à décembre : 8 permanences et 6 jeunes reçus, la plupart étant des ex-Kabako. Se pose alors la question du maintien ou non de ce temps dédié à un public spécifique dans nos locaux, et les réflexions s'orientent vers la recherche d'un lieu plus repérable pour les mineurs. Un nouveau projet verra le jour en 2022 à la Halte de jour Stalingrad, mise en place par le CCAS de Bordeaux.

Les États Généraux des Migrations de la Gironde (EGM33)

L'ASTI participe depuis le début, en 2017, au groupement d'associations girondines (18 en 2021) qui œuvrent pour les étrangers.

L'année 2021 a été comme la précédente marquée par la contrainte du Covid, d'où des réunions en visio. Pour faciliter la réactivité des EGM, il a été décidé qu'une action est approuvée si aucune des organisations n'y oppose son veto dans les 48h.



En 2021 plusieurs actions ont été menées :

Sur les expulsions en Gironde : mobilisation et information des médias

- Le 11 février à 6h du matin : expulsion de la Zone Libre de Cenon de 80 familles principalement immigrées dont 110 enfants. Certaines associations des EGM33 étaient présentes dès le début de l'occupation en 2019.
- Juin : expulsion du squat de Gradignan principalement dédié à des femmes avec enfants.
- Octobre : évacuation du squat KABAKO qui accueillait des mineurs. Comme indiqué précédemment, l'ASTI y était présente pour des conseils juridiques aux mineurs.

Autres actions

- Participation au travail du livre collectif *En finir avec les idées fausses sur les migrations*, publié en mars.
- Avril : campagne d'affichage à Bordeaux en avril pour dénoncer la mise à la rue des jeunes mineurs.
- Août : mobilisation en faveur des Afghans et du droit d'asile des Afghanes.

- Octobre : plusieurs actions pour les jeunes majeurs.
- Mobilisation à propos de l'arrestation du maire italien condamné pour avoir accueilli des familles dans sa commune.
- Décembre : grande réunion « en vrai » des associations partenaires des EGM.

L'année 2022 commence avec un nouveau chantier militant : la lutte contre la construction d'un CRA (centre de rétention administrative) à Pessac.

2. Représentation dans des associations

L'ASTI est représentée ou membre de diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français. Un représentant de l'ASTI est membre du CA, il participe à des réunions thématiques au CA et à l'AG.



La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux, transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix. L'ASTI est adhérente et a utilisé régulièrement le lieu avant le déménagement dans l'ancien collège Fieffé.

Les Hébergeurs Solidaires de Bordeaux : le réseau d'hébergement solidaire créé en 2017 s'est constitué en association autonome depuis le 2 mai 2018. L'ASTI fait partie des administrateurs.



3. Autres actions ou représentations

Partenariats institutionnels

- **Mairie de Bordeaux** : réunions du comité de liaison inter-partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU)
- **Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole** : 2 réunions organisées pour les appels à projet commun
- **Préfecture / Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**
- **Conseil Départemental de la Gironde**

PARTENARIATS OPÉRATIONNELS

- Dans le cadre des différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la **Cimade**, la **LDH**, **Médecins du Monde**, l'**IDE**, le **RESF33**, le **CED rive droite**.
- Participation au **Collectif girondin de solidarité aux réfugiés** (CSR33) ainsi qu'au **collectif de soutien aux expulsés**.
- Des liens sont établis avec le **Secours Populaire**, le **Secours catholique**, la **Société Saint-Vincent de Paul** : en fonction des besoins, ils nous adressent des personnes pour du conseil juridique ou des cours de français, et inversement. Leurs bénévoles participent fréquemment à nos formations sur le droit des étrangers ouvertes aux partenaires.
- Participation à la réflexion sur un projet de création à Bordeaux d'une **Maison des droits humains**, initié par la **LDH** et **AMNESTY** fin 2021.
- A la demande de Promofemmes : intervention ponctuelle dans le cadre d'une session « Découverte de la vie en France » adressée aux femmes adhérentes de l'association : présentation de l'ASTI comme un lieu de ressources pour les droits des étrangers en France (informations pratiques) et réponses aux questions.

LES LIENS AVEC LA FASTI

(Fédération des Associations de Solidarité avec Tout-e-s les Immigré-e-s)

L'évènement le plus important en 2021 a été **la tenue du 28^{ème} Congrès** au Creusot les 11, 12, 13 et 14 novembre.



Nous avons beaucoup travaillé **en ateliers** :

- Sur les **thématiques proposées** : les frontières, l'autonomie des luttes des premier-e-s concerné-e-s, l'accueil des nouvelles personnes au sein de notre mouvement, la vie fédérale.
- Sur des **échanges d'expériences** entre ASTI : mobilisations politiques, l'inter-collectif, les permanences juridiques, l'accueil des nouveaux bénévoles/militant-e-s, les activités de loisir/cultures, la place des premiers concerné-e-s.

Une table ronde a été proposée sur les frontières avec les interventions de deux personnes d'AlarmPhone (ligne d'urgence pour répondre aux appels de détresse des migrants qui fuient par la mer et aussi faire pression sur les autorités pour exiger le débarquement des migrants) et une de l'Anafé (intervention dans les zones d'attente tels que aéroports, ports et gares) et **deux plénières** sur « comment être plus nombreux/ses » et sur les perspectives politiques pour le Mouvement.

Ces travaux sont concrétisés par **4 motions d'orientations** :

1. « **Agissons ici et là pour des luttes victorieuses** » : donner du sens politique à nos actions de solidarité, renforcer nos alliances avec les premier-e-s concerné-e-s, renforcer la mise en réseau de notre mouvement et renforcer avec nos partenaires les mobilisations transnationales.
2. « **Faire mouvement pour l'ouverture des frontières** » : l'ouverture des frontières est un mot d'ordre porté de longue date par le mouvement qui donne lieu régulièrement à des mobilisations avec nos partenaires : Migreurop, AlarmPhone, la participation à des collectifs ou organisations inter associatifs. Mais il est nécessaire de donner de l'ampleur à cette question des frontières : diffuser et relayer les informations et les actions, nouer des liens avec toutes les associations qui se sont créées aux frontières, visibiliser l'action des ASTI proches des frontières, favoriser les actions de solidarité aux frontières, dénoncer et se mobiliser contre la criminalisation des personnes migrantes, lutter contre les CRA (Centre de Rétention Administrative), relancer la campagne CESEDA et relancer une réflexion collective sur l'ouverture des frontières et la question de l'État Nation

3. « **Quelle place pour les premier-e-s concerné-e-s dans le Mouvement et dans les luttes** » : nous interroger sur nos pratiques, nos représentations, nos préjugés à propos des besoins et des envies de ces personnes, discuter de la dimension politique de nos activités et actions avec elles, faire le lien entre les raisons pour lesquelles ces personnes nous sollicitent et nos revendications politiques, mettre en place des espaces qui leur permettent de participer à l'association. Il faut imaginer de nouvelles formes d'alliances, décroiser les luttes : faire connaître les ASTI comme lieux ressources pour les personnes qui souhaitent s'organiser, soutenir et visibiliser les luttes des collectifs de sans-papiers, renforcer les liens avec les collectifs et les associations centrées sur les luttes antiracistes, contre les violences policières, luttes des quartiers populaires.

4. « **Renforcer et donner du sens à l'accueil** » :

- Développer la visibilité du mouvement, de nos valeurs et de nos actions en utilisant de nouveaux réseaux sociaux, en faisant connaître et vivre les outils de communications internes, en organisant des événements militants festifs, en se faisant connaître à travers nos campagnes politiques.
- Accueillir de nouvelles et nouveaux militants : en repensant notre présentation, nos postures et nos modalités de fonctionnement, en créant des espaces et des temps d'échanges réguliers, en proposant des formations d'accueil, en réfléchissant aux manières dont on laisse la place aux compétences, aux idées, aux envies.
- Redynamiser la vie fédérale : en favorisant les liens et les actions intra régionales en proposant des formations techniques/politiques et des temps d'échanges, en renforçant les liens ASTI/FASTI, en proposant un week-end annuel de formation politique, en proposant à des collectifs de rejoindre le mouvement ...
- Penser spécifiquement l'inclusion des premier-e-s concerné-e-s : en travaillant collectivement le positionnement lors des activités (permanences, cours ...), en redonnant un sens militant à ces activités, en ayant des documents traduits écrits et audio, en réfléchissant et en trouvant des pistes et solutions pour rendre accessibles les divers espaces (dont les espaces décisionnaires) en s'appuyant sur les groupes existants tels que commission jeunesse et groupes Femmes.

L'impression dominante de ce congrès a été une **grande motivation des participant-e-s** et leur **volonté de renforcer le Mouvement** par des décisions concrètes et politiques. Les méthodes d'animation proposées ont permis une participation plus grande et plus efficace et des échanges plus nombreux entre congressistes.

Durant cette année les **différentes instances du mouvement** (Bureau fédéral et commissions) **ont fonctionné** soit en visio soit en présentiel et visio. Une personne de l'ASTI a participé à la Commission Nationale Femmes

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution d'un **journal Ouvrons les Frontières (OLF)** qui rend compte de la vie du mouvement (les actions et les mobilisations) et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.

LA JOURNÉE DE REFLEXION - 19 septembre 2021

Depuis de nombreux mois, le conseil d'administration avait partagé ce désir d'une rencontre entre adhérents qui nous sorte du quotidien et de la marche un peu forcée dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons besoin de **faire le point**, besoin de **trouver ensemble d'autres pistes d'action** et besoin surtout de **nous rencontrer** après cette longue période d'abstinence.

Le dimanche 19 septembre 2021 a été choisi : une trentaine d'adhérents étaient présents, deux groupes de travail le matin, une mise en commun l'après-midi et un repas partagé à midi en extérieur.

Voici les résultats de ces échanges :

- Pistes et échanges sur la gouvernance : présidence limitée, tournante, appel à un DLA (dispositif local d'accompagnement), participation des usagers, charte.
- L'action militante qui tend à disparaître au profit de nos activités de service. Le manque de bénévoles et de temps pour participer à cette activité militante, tenter d'inverser la tendance. Faire remonter ce dont nous sommes les témoins, échanger sur des thèmes.
- Meilleure communication interne, éviter le fléchage dans l'accueil des nouveaux bénévoles.
- Améliorer notre communication externe : nouveaux outils, nouveaux moyens pour se faire connaître et pour échanger avec l'extérieur.

Un certain nombre de décisions ont été prises suite à cette journée avec validation à l'AG qui a suivi :

- Création d'une commission accueil qui reçoit collectivement tous les nouveaux futurs bénévoles.
- Tout nouveau bénévole est de fait adhérent (création d'un nouveau taux d'adhésion de 5€).
- Création d'une commission communication qui doit réfléchir à de nouveaux outils.

LES PERSPECTIVES EN 2022

Le recrutement d'un(e) chargé(e) de vie associative

L'ASTI a choisi de recruter une personne qui n'assure pas seulement des fonctions de secrétariat, mais qui est plus largement chargée d'assurer la **coordination des activités historiques** mais aussi du **développement d'autres activités cruciales**, telles que les formations juridiques, l'implication inter-associative, le développement de partenariats, la communication pour recruter des bénévoles et informer les personnes que nous souhaitons toucher.

Cette décision vient entériner un état de fait : la baisse de l'implication bénévole dans les instances de gouvernance, le manque de temps disponible (beaucoup de bénévoles sont actifs) pour mener de front les activités de l'ASTI et son fonctionnement, le besoin de moderniser des outils - collaboratifs, communication interne et externe, visibilité. Il s'agit donc d'une **question de survie** pour l'ASTI.

L'objectif est aussi de permettre aux bénévoles actifs, membres du bureau et du CA de se consacrer au sujet principal de leur engagement. Aujourd'hui le temps consacré au fonctionnement même de l'association, prend le pas sur tout le reste.

Pour entamer ce virage, nous avons besoin d'expliquer notre situation aux partenaires financiers et voir s'il leur était possible de nous **accompagner financièrement** dans cette évolution d'un poste à temps plein, mieux rémunéré. Les retours des partenaires ont été encourageants.

Le recrutement a été lancé en février, nous avons reçu quatre personnes en mars, et Agathe Thomas a été recrutée le 13 avril 2022 pour un CDD courant jusqu'à mi-janvier 2023.

Les chantiers prioritaires vont être : les **outils collaboratifs**, la **communication**, la **gouvernance**.

Les locaux, nouvelle signature d'une convention triennale en juin 2022

La mairie nous a officiellement annoncé que l'ASTI pouvait rester dans ces locaux à long terme. La mairie y a un projet de lieu associatif et périscolaire, et envisage à terme d'effectuer des travaux dans tous les locaux et de maintenir l'ASTI et la mission locale. Nous signons une nouvelle convention d'occupation en juin 2022, avec de nouveaux tarifs locatifs : 3€/m² (au lieu de 6€/m²) mais une augmentation des charges (fluides).

Le maintien des activités

- Les permanences se maintiennent avec un noyau d'une vingtaine de bénévoles actifs. Les horaires ne bougent pas par rapport à 2021.
- Les cours de français se poursuivent, la grille reste inchangée.
- La permanence inter-associative MIE n'a plus lieu à l'ASTI mais dans la nouvelle halte de jour de la mairie, à Stalingrad.
- Les formations s'intensifient : un programme de cinq thématiques est prévu sur l'année 2022.
- Nous souhaiterions renouer avec un événement fédérateur à la rentrée (septembre 2022).

La gouvernance

L'ASTI arrive à un tournant générationnel : la plupart des plus anciens sont désormais en partance. La présidente Christine Milhé, qui a pris ses fonctions en 2020, et était au bureau depuis 2006 annonce se retirer de la présidence et du bureau.

Le budget et les financements 2022

Nous projetons un budget 2022 plus élevé (58 500 € en 2022, 51 000 € en 2021), pour passer le cap, et les participations demandées à tous nos financeurs publics sont par conséquent également en augmentation.

- La mairie a maintenu une subvention de fonctionnement de 5500€.
- La mairie de quartier nous a octroyé une aide d'investissement de 1300€ pour un écran numérique et un ordinateur portable.
- La subvention du département a été augmentée de 6000 à 8000 €.
- La subvention FDVA formation est inchangée, à 750€.
- Nous sommes en attente de la politique de la ville (État, Métropole, Ville), du FDVA fonctionnement, et de la domiciliation.
- Les adhésions et dons s'élèvent à 7040 € en mai 2022.

CONCLUSION

Que faut-il retenir de cette année 2021 pour l'ASTI ?

Peut-être tout simplement le fait que nous soyons encore là. Cette deuxième année de la crise sanitaire a été très difficile à gérer pour tous. En début 2021, cette crise que nous n'avions jamais imaginée aussi longue avait tendance à s'installer. Pour autant, nous avons toujours, même si les effectifs étaient moindres, cherché par tous les moyens à continuer notre mission. Ce sentiment de **continuité** et de **persévérance** a pris corps dans le maintien de toutes nos activités mais aussi dans le déménagement avec tous les à-côtés de cet événement : tris, rangements, classements, poubelles, transports et... prise de conscience de notre longue histoire militante qui continuait à vivre. Ce moment a été partagé par beaucoup d'entre nous.

Installés rue Armand Caduc, d'autres difficultés sont apparues : le départ de Sophie et son remplacement difficile, les problèmes matériels d'installation, et surtout un manque de remobilisation des forces perdues durant la crise sanitaire.

En parallèle, nous le savons et nous en sommes toujours les témoins, crise ou pas, les migrants ne sont pas mieux accueillis en France et en Europe.

- 4 centres de rétention administrative (CRA) supplémentaires, face la plus explicite et brutale de la politique de mise à l'écart des personnes étrangères en France, dont un CRA de 140 places en Gironde (Pessac) programmé pour 2022.
- 38 000 personnes migrantes décédées ou disparues ont été comptabilisées depuis le début des années 2000

Ce n'est pas la crise ukrainienne qui fait évoluer les choses dans le bon sens. En même temps elle est le révélateur de possibles réponses rapides quand il y a une volonté politique et de dangereuses discriminations que ces réponses pourraient faire apparaître.

Les personnes étrangères sont largement concernées par le processus de dématérialisation : de la prise de rendez-vous en ligne au dépôt numérisé des demandes de titre de séjour, de naturalisations, de titres de voyage et d'autorisations de travail. La volonté du gouvernement est bien, à terme, **d'imposer la numérisation de toutes les démarches.**

Ce faisant, elle **prive nombre d'étrangères et d'étrangers de la possibilité d'exercer leurs droits** (droit au séjour, droit au travail, droits sociaux, etc.) tout en les maintenant à distance de l'administration où l'accueil du public n'existe plus.

L'ASTI a donc plus que jamais sa raison d'être pour remplir sa mission de soutien et d'aide et en même temps que de veille et de dénonciation.

Pour continuer notre mission, 2022 sera donc une **année de renouveau et de passage de relais**. Des pas dans ce sens sont engagés pour cette nouvelle année : la convention de trois ans avec la mairie pour les locaux, l'arrivée d'Agathe en tant que chargée de la vie associative et de nouveaux adhérents bénévoles. Des changements dans la gouvernance doivent se faire, dans une nouvelle dynamique de partage avec la nouvelle génération de militants et des réponses plus appropriées à de nouveaux besoins.

Il faut **conserver ce dynamisme**, que d'une certaine manière nous n'avons jamais perdu.

ASTI Bordeaux
30 rue Armand Caduc
33800 BORDEAUX

05 56 92 65 98
astibordeaux@gmail.com

www.astibordeaux.fr